

[Text]

There was a feeling that it was negotiated by 11 principals, all men, behind closed doors at Meech Lake, the Langevin Block and so on, and that there was not an expansion of that process. Some of the legislatures never even had public hearings before the ratification of the Meech Lake Accord in their particular legislative assemblies.

We had public hearings at the federal level, but only in the city of Ottawa in the summer of 1987. We did not travel across the country. So the process was a big problem in terms of the accord, and I think we have to come up with a way of democratizing the process, making sure the Canadian people can be involved, because the Constitution belongs not to premiers or elected parliamentarians but to the people of this country from coast to coast to coast. That is what we have to do in terms of this exercise in the next few months.

The process also involves more than just a simple amending formula of seven provinces or eight provinces or 50% or 80% of the population of Canada or some things being done by unanimous consent or otherwise. The process also involves looking very seriously at whether or not we need a constituent assembly that expands the process beyond the hands of parliamentarians. In our party we have said in principle that we should have a constituent assembly. We have to broaden the process and involve other key people in our Canadian society, other than just elected parliamentarians at the federal and provincial level.

Mr. Chairman, we also have to look at the whole idea of referenda. Now, is a referendum a good idea when it comes to constitutional change? Does it democratize the process? Does it allow the people to participate? Or does a referendum allow the whole constitutional issue to be controlled by fewer people in terms of manipulating of the question, the timing of the referendum and so on? Those are things we have to look at.

In addition, there is the content. I hope there will be some place along the road where federal parliamentarians have some input in terms of the content of constitutional change. It should not be only determined by the bureaucrats behind the scenes. We now have that process happening in this country where there is a committee of bureaucrats selected by the Prime Minister to come up with a package in terms of content.

Monsieur le président, nous avons beaucoup de travail à faire. Le processus doit être étudié par ce Comité-ci, et il y a aussi le contenu des changements à la Constitution canadienne. Mais le défi principal de notre groupe est l'unité canadienne. Nous devons avoir un Canada convenant non seulement aux Québécois, mais également aux autres citoyens du pays: ceux des groupes autochtones, de l'Ouest du Canada, de l'Est du Canada, du Grand Nord. Nous devons trouver cet accommodement, et le processus est seulement un moyen d'y arriver. Nous devons aussi examiner très attentivement le contenu d'une constitution du Canada de l'avenir.

[Translation]

Les Canadiens ont eu le sentiment que l'accord avait été négocié par 11 personnages, tous des hommes, à huis clos au lac Meech, puis dans l'édifice Langevin, et que la population était exclue du processus. Certaines assemblées législatives n'ont même jamais tenu d'audiences publiques avant de ratifier l'Accord du lac Meech.

Au niveau fédéral, nous avons tenu des audiences publiques, certes, mais seulement dans la ville d'Ottawa, durant l'été de 1987. Nous n'avons pas tenu d'audiences dans le reste du pays. Le processus de l'Accord du lac Meech a donc dès le départ été une source de problèmes, et c'est pourquoi nous avons le devoir de trouver un mécanisme pour démocratiser l'exercice, pour garantir la participation de la population canadienne, car la Constitution n'appartient pas seulement aux premiers ministres ou aux élus, elle appartient au peuple lui-même dans tout le pays. Voilà ce que nous devons faire durant les prochains mois.

Le processus dont il s'agit ne concerne pas seulement une simple formule d'amendement de sept ou huit provinces et 50 p. 100 ou 80 p. 100 de la population, ou une formule d'amendement basée sur l'unanimité. Le processus exige que nous examinions très attentivement si nous avons ou non besoin d'une assemblée constituante qui permettrait de ne pas réserver aux seuls parlementaires le soin de réformer la Constitution. Notre parti a exprimé son accord de principe sur l'idée d'une assemblée constituante. Nous devons élargir le processus et y faire participer d'autres représentants importants de la société canadienne, et pas simplement les élus fédéraux et provinciaux.

Nous devons aussi examiner toute la question des référendums. Un référendum serait-il une bonne chose en matière de réforme constitutionnelle? Contribuerait-il à démocratiser le processus? Permettrait-il à la population de participer? Ne risquerait-il pas au contraire de donner à quelques personnes le pouvoir de contrôler tout le débat, en manipulant la question, le moment du référendum, etc.? Voilà les choses que nous devons examiner.

Parlons maintenant du contenu. J'espère que nous aurons la possibilité, durant ces débats, de nous exprimer, à titre d'élus fédéraux, sur le contenu de la réforme constitutionnelle. Celui-ci ne doit pas être déterminé seulement par des bureaucrates, en coulisses. Or, il y a déjà aujourd'hui un comité de bureaucrates, choisis par le ministre, qui est chargé de formuler des propositions en ce qui concerne le contenu de la réforme.

We have lots of work to do, Mr. Chairman. Our committee should study not only the process but also the content of changes to the Canadian Constitution. This being said, our main challenge is that of Canadian unity. We must build a Canada able to welcome not only Quebecers but also the other groups making up our nation, such as natives from Western, Eastern and Northern Canada. We must find this accommodation, and the process is only a means to get there. We must also look closely at the content of the Constitution Canada needs for its future.